

LOI N°2019- 023 /DU 03 JUIL. 2019

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-011/P-RM DU 27
MARS 2019 PORTANT CREATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTE
PUBLIQUE (INSP)


L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 20 juin 2019

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée l'Ordonnance n°2019-011/P-RM du 27 mars 2019 portant création de l'Institut national de Santé publique (INSP).

Bamako, le 03 JUIL. 2019

Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA